

# Judiciaires et légales

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : **centraledesmarchés.com**

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiés dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mis en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

## Marchés publics

Procédure adaptée



Construction de 12 logements, La Croix Chenot 3 à Combourg

### PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

La Rance lance une consultation pour la construction de 12 logements collectifs, lotissement "La Croix Chenot 3" à Combourg (35270).

**Le dossier de consultation est disponible sur** : http://www.marches-securises.fr et chez Duplichet à Saint-Malo.

**Date limite de remise des offres** : mercredi 29 mai 2024, 12 h 00.



Lycée Fulgence Bienvenue à Loudéac, démolition du bâtiment F (internat des filles) OP22XC3I

### PROCÉDURE ADAPTÉE

Marché de travaux

**1. Maître d'ouvrage** : Conseil Régional de Bretagne, Direction de l'immobilier et de la logistique, 283, avenue du Général-Patton, CS 21101, 35711 Rennes cedex 7.
**2. Mandataire** : SemBreizh, 13, rue du Clos-Courtel, 35510 Cesson-Sévigné, représentée par son agence des Côtes-d'Armor, 24, rue Gourier, 22000 Saint-Brieuc.

**3. Mode de passation choisi** : procédure adaptée (articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique).

**4. Objet des marchés** :

**Lieu d'exécution** : lycée Fulgence Bienvenue à Loudéac (22).

**Nature des travaux** : démolition du bâtiment F (internat des filles).

**Répartition des travaux** :

1 : désamiantage, déconstruction.

**Délai d'exécution** :

**Démarrage prévisionnel des travaux** : juin 2024 pour une durée de 32 semaines (trancher ferme) y compris période de préparation.

**Tranches** :

**TF** : démolition du bâtiment F.

**TO001** : retrait de cales amiant-ciment dans le vide-sanitaire non accessible.

**Variante** : aucune variante n'est autorisée.

**Insertion sociale** : non

**Critères environnementaux** : oui.

Attention, des critères environnementaux sont à renseigner pour cette consultation (cf. article 8.2 du présent RC + annexes). Leur renseignement prend un peu de temps.

**5. Justificatifs à produire** : les candidats devront produire un dossier comprenant la lettre de candidature (DC1 ou forme libre), les renseignements sur l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, la capacité économique et financière et les capacités techniques et professionnelles et détaillés au règlement de consultation (DC2 ou forme libre).

**6. Retrait du dossier de consultation** : le dossier est disponible en ligne sur la salle régionale des marchés publics : www.megalix.bretagne.bzh

**7. Visite sur site** : une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

**Les visites se feront sur les créneaux suivants** :

- mercredi 17 avril 2024 après midi,

- jeudi 18 avril 2024 matin.

Les candidats devront s'inscrire auprès de Thomas Bourdin, responsable d'opérations Sembreizh au 06 79 14 03 75 ou thomas.bourdin@sembreizh.fr

**8. Critères de jugement des offres** :

- valeur technique pour 30 %,

- critère environnemental pour 20 %,

- prix pour 50 %.

**9. Date limite de réception des offres** : les offres parviendront par voie dématérialisée sur le site www.megalix.bretagne.bzh avant le jeudi 2 mai 2024 avant 16 h 00.

Délai de validité des offres : 180 jours.

L'attributaire signera obligatoirement l'acte d'engagement de façon électronique.

**10. Modalités essentielles de financement et de paiement** :

**Financement** : ressources propres du Conseil régional de Bretagne abondées par des ressources externes, soit dans le cadre d'emprunts, soit par le biais de subventions spécifiques en cas d'éligibilité ou de participations publiques.

**Exécution financière du marché** : conformément aux articles aux articles R.2191-1 à R.2191-2 et R.2393-4 du Code de la commande publique.

**11. Conditions relatives au cautionnement et garantie exigées** : constitution d'une garantie à première demande.

**12. Renseignements** : les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.megalix.bretagne.bzh

**13. Voies de recours** :

**Instance chargée des recours auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus** : tribunal administratif de Rennes, hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes France. Tél. 02 23 21 28 28. Fax 02.99.63.56.84. E-mail : greffe.ta-rennes@juradm.fr ; http://rennes.tribunaladministratif.fr

**14. Date d'envoi à la publication** : 8 avril 2024.

Le journal peut intégrer, de façon totale ou partielle, sur la zone d'édition, le(s) supplément(s) suivant(s) : Filière Auto BtoB.

### Commune de Saint-Sanson-sur-Rance

Travaux divers eaux pluviales et voirie secteur de La Meffrais

### PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

**Section 1 : Identification De L'acheteur**  
**Nom complet de l'acheteur** : mairie de Saint-Sanson-sur-Rance.  
**Type de Numéro national d'identification** : Siret.  
**N° National d'identification** : 21220327700018.  
**Code postal** : 22100.  
**Ville** : Saint-Sanson-sur-Rance.

**Groupement de commandes** : non.  
**Section 2 : Communication** :

**Moyen d'accès aux documents de la consultation** : **Lien vers le profil d'acheteur** : https://marches.megalix.bretagne.bzh/entreprise

**Identifiant interne de la consultation** : 2024-01.

**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur** : oui.

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles** : non.

**Contact** : Gaëlle Alleaume.

**Email** : satsanson.sg@orange.fr

Tél. +33 2 96 39 18 05.

**Section 3 : Procédure** :

**Type de procédure** : procédure adaptée ouverte.

**Condition de participation** :

**Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions/moyens de preuve** :

- situation juridique,

- capacités professionnelles,

- capacités économique et financière.

**Date et heure limites de réception des plis** : 22 mai 2024 à 12 h 00.

**Présentation des offres par catalogue électronique** : autorisée.

**Réduction du nombre de candidats** : non.

**Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale)** : oui.

**Critères d'attribution** :

- 40 % prix de l'offre,

- 60 % valeur technique.

**Section 4 : Identification du marché**

**Intitulé du marché** : travaux divers eaux pluviales et voirie, secteur de La Meffrais.  
**CPV - Objet principal** : 45232130.

**Type de marché** : travaux.

**Description succincte du marché** : divers travaux pour eaux pluviales et voirie.

**Lieu principal d'exécution du marché** : La Meffrais.

**Durée du marché (en mois)** : 3.

**Mots descripteurs** : voirie et réseaux divers.

**Date d'envoi du présent avis** : 8 avril 2024.



<b>COOPÉRATIVE MARITIME DE PAIMPOL</b>	<b>COMPTOIR COOPÉRATIF DE PAIMPOL</b>
Société coopérative maritime à forme anonyme à capital variable Siège social <span> </span> : quai Armand-Dayot 22500 PAIMPOL 334 653 672 RCS Saint-Brieuc	Société anonyme coopérative de consommation à capital variable Siège social <span> </span> : quai Armand-Dayot 22500 PAIMPOL 777 402 330 RCS Saint-Brieuc

#### AVIS DE CONVOCATION

Les sociétaires sont convoqués en assemblée générale mixte salle Feutren, rue Pierre-Feutren à Paimpol (22500) le samedi 27 avril 2024 à 9 h 00 à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 225-38 du Code de commerce,
- approbation de ces comptes et conventions,
- affectation des résultats,
- constatation de la variation du capital social relative aux entrées et sorties de 2023,
- renouvellement des mandats de 3 administrateurs,
- extension de l'objet social de la société Comptoir Coopératif de Paimpol,
- modifications statutaires diverses,
- nomination de censeur,
- questions diverses.

Chaque sociétaire quel que soit son nombre de parts peut assister à cette assemblée ou s'y faire représenter par un autre sociétaire ou son conjoint. Des formules de pouvoir sont à la disposition des sociétaires au siège social. Pour le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer faute de quorum, elle serait réunie à nouveau le samedi 27 avril 2024 à 9 h 15 à salle Feutren, rue Pierre-Feutren à Paimpol (22500) avec le même ordre du jour, sans autre avis.

*Pour avis*

*Le Conseil d'administration.*

*Pour avis*

*Le Conseil d'administration.*

## Artisans, PME cette rubrique est faite pour vous

Consultez les marchés publics sans formalités\* des collectivités locales ou régionales. Vous pouvez les retrouver également sur le site **annonces-legales.ouest-france.fr**

*\*hors les procédures formalisées du code des marchés*

## Avis d’attribution

marchés publics et privés

### Commune de Pléneuf-Val-André

Concours restreint de maîtrise d'oeuvre sur Esquisse+ pour la construction de la nouvelle piscine

### AVIS DE RÉSULTATS DE CONCOURS

Services d'architecture

**1. Acheteur**

**1.1 Acheteur**

Nom officiel : commune de Pléneuf-Val-André.

Forme juridique de l'acheteur : autorité locale.

Activité du pouvoir adjudicateur : logement et équipements collectifs.

**2. Procédure**

**2.1 Procédure**

**Titre** : concours restreint de maîtrise d'oeuvre sur «esquisse+» pour la construction de la nouvelle piscine de Pléneuf-Val-André.

**Description** : mission de base, dont le contenu est défini aux articles R.2431-4 et R.2431-5 du CCP : études d' esquisse (ESQ) correspondant à la phase offres du présent concours.

**Identifiant interne** : 2023-20

**Type de procédure** : restreinte.

**Principales caractéristiques de la procédure** : les autres motifs d'exclusions figurant dans le RC.

**Nature du marché** : services.

**Date d'exécution** : 31, rue de l'Hôtel-de-Ville, 22370 Pléneuf-Val-André.

Subdivision pays (NUTS) : Côtes-d'Armor (FRHO1)

Pays : France.

**5. Lot**

**Informations complémentaires** : les éléments sont mentionnés dans le RC mis à disposition sur la plateforme.

Base juridique : Directive 2014/24/UE

Concours restreint.

Procédure d'attribution sans publication préalable d'un avis de marché.

Droit transnational applicable : les éléments sont mentionnés dans le Règlement de concours mis à disposition sur la plateforme.

Identifiant technique du lot : LOT-0001

**Titre** : concours restreint de maîtrise d'oeuvre sur «esquisse+» pour la construction de la nouvelle piscine de Pléneuf-Val-André.

**Description** : mission de base, dont le contenu est défini aux articles R.2431-4 et R.2431-5 du CCP : études d'esquisse (ESQ) correspondant à la phase offres du présent concours études.

**6. Résultats**

**Résultat Identifiants des lots** : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

Informations sur les lauréats

**Lauréat** :

Nom de la partie soumissionnaire et chef de file : SARL Berthomieu-Bissery-Mingui, 6, rue Saint-Domingue, 44200 Nantes.

Membres du groupement :

Nom officiel : SAS Ethis, SAS Arest Nantes, ITAC, FGEco, Atelier Bouvier Environnement.

Informations relatives au marché :

**Date à laquelle le lauréat a été choisi** : 20 mars 2024

**Organisation qui signe le marché** : commune de Pléneuf-Val-André.

**8. Organisations**

**8.1**

ORG-0005 : SAS Arest Nantes, ZA de la Forêt, 8, rue Chante-Merle, BP 7, 44140 La Bignon.

ORG-0006 : FGEco, 14, rue Johannes-Gutenberg, ZAC de la Bouvre, 44340 Bougenais.

ORG-0004 : SAS Ethis, La Découverte Bâtiment 6, CS 54485, 39, rue de La Ville-neuve, 56324 Lorient cedex.

ORG-0007 : Atelier Bouvier Environnement, 12, allée de la Grande-Egalonne, 35740 Pacé.

ORG-0008 : ITAC, 5, rue Menou, 44000 Nantes.

ORG-0003 : tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes.

Numéro d'enregistrement : 1735005900014

Subdivision pays (NUTS) : Ile-et-Vilaine (FRHO3).

Pays : France.

Adresse électronique : greffe.ta-rennes@juradm.fr - téléphone +33 2 23 21 28 28.

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : http://rennes.tribunal-administratif.fr/

Organisation chargée des procédures de recours.

**8.1 ORG-0001**

Nom officiel : commune de Pléneuf-Val-André.

Numéro d'enregistrement : 21220186700018.

Département : 22.

Adresse postale : mairie de Pléneuf-Val-André, 31, rue de l'Hôtel-de-Ville, 22370 Pléneuf-Val-André.

Point de contact : M. Lapeyronnie.

Adresse électronique : marches-publics@pva.bzh - téléphone 02 96 63 13 00.

Adresse internet : https://www.ple-neuf-val-andre.fr/

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : https://marches.megalix.bretagne.bzh/entreprise

Profil de l'acheteur : https://marches.megalix.bretagne.bzh/entreprise

Rôles de cette organisation : acheteur.

**2. Informations relatives à la publication/**  
Numéro de publication au JO S : 63/2024

**Date de publication** : 28 mars 2024.

Santé

## On ne programme pas un arrêt de travail pour maladie

L'arrêt de maladie ne se programme pas et pour recevoir les indemnités journalières de la sécurité sociale, l'assuré doit présenter un certificat médical établi le jour du début de l'arrêt, à l'issue d'une consultation médicale.

La Cour de cassation a donc refusé les indemnités journalières à un malade alors que son médecin avait programmé un arrêt de travail pour la durée d'un traitement de radiothérapie qui devait commencer quinze jours plus tard.

La loi, selon la Cour de cassation, ne permet pas qu'un médecin, après sa consultation, signe un certificat d'arrêt de travail pour une période future, pour le temps d'un traitement, même si ce professionnel sait qu'il sera invalidant. (Cass. Civ 2, 7.9.2023, F 21-21.111).

Vie pratique

### Le salarié a le droit de critiquer

Tout salarié, même s'il est cadre, a le droit d'exprimer devant ses collègues et même publiquement, dans l'entreprise et en dehors, son désaccord avec la direction, pourvu qu'il le fasse avec mesure.

Seuls les abus injurieux, diffamatoires ou excessifs, sont interdits, a rappelé la Cour de cassation dans plusieurs arrêts récents. Dans l'un d'eux, elle annule la sanction d'un cadre qui, lors d'une réunion de travail, devant l'ensemble de ses collègues, avait déclaré contester les choix de la direction et refuser d'accompagner celle-ci dans leur mise en œuvre.

L'expression d'un désaccord est une faute, disait son patron, car un cadre est censé fédérer les salariés et soutenir la politique de l'entreprise. Mais un tel désaccord peut être exprimé publiquement pourvu qu'il n'y ait pas d'abus dans l'expression, ont rectifié les juges.

Dans un autre arrêt, la Cour annule la sanction d'un salarié qui s'était exprimé lors d'une réunion pourtant consacrée à l'expression directe et collective des salariés.

L'intéressé critiquait les méthodes de son chef de service, l'organisation et sa surcharge de travail. C'est une faute, disait la direction, car il s'agit d'un désaveu public d'un supérieur qui a d'ailleurs été affecté moralement. C'est donc un acte d'insubordination, un déniement.